

CONVENTION CADRE

**CONTRAT URBAIN DE COHESION  
SOCIALE DE CENON**

2007-2009

## **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Cenon**

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,

Vu la décision du Comité interministériel de la ville du 9 mars 2006 initiant la démarche d'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la circulaire du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS,

Vu la circulaire du Délégué interministériel à la ville du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en oeuvre,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 23 février 2007 relative aux contrats urbains de cohésion sociale et à l'orientation communautaire de la politique de la ville sur trois ans,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cenon du 31/01/2007 relative au contrat urbain de cohésion sociale de Cenon, signé entre l'Etat, la commune et la communauté urbaine,

L'Etat, représenté par le préfet de la Gironde, délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, la commune de XXXX, représentée par le maire de XXXX, la communauté urbaine de Bordeaux représentée par le président,

Conviennent ce qui suit :

### **Article 1**

L'Etat, la commune de Cenon et la communauté urbaine de Bordeaux, s'engagent, sur une durée de trois ans renouvelable une fois, à mettre conjointement en œuvre le projet des quartiers du 8/05/1945, de Palmer et du Bas-Cenon décliné dans le présent document, intitulé « contrat urbain de cohésion sociale de Cenon ».

### **Article 2**

Le présent contrat sera complété par des annexes précisant :

- Le plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée du contrat sur la base de fiches action
- Les modalités de suivi du programme d'action (indicateurs)
- Le plan de financement des actions décrites ci-dessus

**Article 3**

Le préfet de la Gironde, le maire de Cenon et le président de la Communauté Urbaine de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à **Cenon**, le **2 Avril 2007**

**L'Etat, représenté par le  
Préfet de la Gironde,  
Délégué territorial de l'Agence  
Nationale pour la Cohésion Sociale et  
l'Egalité des Chances**

**La commune de Cenon  
représentée par  
Alain DAVID  
Maire de Cenon**

**La Communauté Urbaine de Bordeaux  
représentée par  
Alain ROUSSET  
Président**

## Sommaire :

1-Avant propos.....	page 5
2-Le diagnostic territorial .....	page 8
Contexte démographique	
Données CAF 2004	
Mobilités professionnelles et résidentielles	
3-Le projet de développement par thématique d'intervention.....	page 15
Améliorer le cadre de vie.....	page 17
Soutenir l'entité familiale et son équilibre.....	page 23
Accompagner les enfants et les jeunes dans leur épanouissement.....	page 33
4- La géographie prioritaire	
Catégorie 1 : le secteur du 8 mai 1945.....	page 36
Catégorie 2 : le secteur de Palmer.....	page 41
Catégorie 3 : le secteur du bas Cenon.....	page 45
6-Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.....	page 48

# 1 - Avant propos

---

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine et le comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006 ont renouvelé le cadre de la politique de la ville. La volonté de rompre avec la spirale de dévalorisation, en réduisant les inégalités sociales et les écarts de développement, demeure la finalité de cette politique. Pour l'Etat, elle s'appuie sur une géographie d'intervention plus ciblée et un socle commun de thématiques d'intervention.

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)**, qui succède au contrat de ville (2000-2006), est l'outil principal de mise en œuvre de cette politique. D'une durée de trois ans (2007-2009), il est reconductible (2010-2012). Il constitue le document de référence pour la mise en œuvre, au sein des communes, **du projet urbain et social** défini par les partenaires locaux, et visant au développement prioritaire des territoires en difficulté. Il doit garantir la cohérence des différentes politiques publiques participant à la cohésion sociale, l'articulation des principaux dispositifs découlant de ces politiques, et la mobilisation prioritaire sur les enjeux définis dans ce cadre, des crédits de droit commun des signataires.

Pour la commune de Cenon, le CUCS s'inscrit pleinement dans le projet de développement social de la municipalité adopté par le Conseil Municipal du 31 janvier 2007. Dans le contexte d'une commune en fort développement, mais qui connaît encore des fragilités importantes, ce projet vise à permettre la mobilité sociale pour tous et un développement cohérent des différents quartiers du territoire.

Le présent contrat urbain de cohésion sociale de Cenon est composé des parties suivantes :

- I – Le diagnostic territorial et la géographie prioritaire
- II – Le projet de développement urbain et social de la commune
- III – Les enjeux et programmes d'actions thématiques du CUCS
- IV – Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

---

La commune de Cenon connaît aujourd'hui de multiples mutations : tant dans sa requalification urbaine que dans sa population.

Même si Cenon a toujours appuyé son développement sur les atouts majeurs que sont son dynamisme démographique, sa qualité urbaine, la réalité du « vivre en intelligence » qui repose à la fois sur la qualité des relations sociales et la tradition d'entraide et sur la qualité et la richesse des savoirs d'habitants, cette richesse humaine ne doit pas faire oublier l'appauvrissement relatif d'une part croissante de la population, avec un risque de précarisation pour une partie d'entre elle. Par ailleurs, les déséquilibres sociaux et territoriaux s'amplifient, mettant en danger la mixité sociale et générationnelle.

Le projet de rénovation urbaine tend vers un rééquilibrage vital pour la commune, notamment via un effort de construction suffisant, diversifié et équilibré, et une politique de mobilité résidentielle.

Certains quartiers font face à une forte concentration de difficultés sociales et urbanistiques. A ce titre, ils sont considérés comme prioritaires pour l'intervention publique en « réparation » et en « prévention », et doivent bénéficier de la solidarité de l'ensemble des différentes collectivités publiques. En reconnaissant comme prioritaires ces quartiers cenonnais (La Marègue -Grand Pavois-Sarailière- Palmer-Beausite- Victor hugo- Testaud Grédy -Sellier) pour leurs difficultés mais aussi leur potentiel, ainsi aussi le territoire communal dans sa globalité pour son engagement précurseur dans une démarche d'accueil des populations fragilisées et de mixité dans une urbanisation volontariste, la Politique de la Ville en a fait des lieux d'intervention particulière et d'expérimentation. Ces territoires sont ainsi des laboratoires où se bâtissent des outils pour répondre aux questions d'intégration qui pourront se poser demain à un grand nombre de communes de l'agglomération bordelaise.

## La géographie prioritaire

Dans ce cadre, une géographie prioritaire pour l'intervention de l'Etat dans le cadre du CUCS, répondant au principe d'une intervention plus ciblée en direction des territoires les plus en difficulté, a été définie de manière partenariale. Les quartiers prioritaires du contrat de ville 2000-2006 demeurent, au vu des éléments de diagnostic, les zones de la commune les plus en difficulté. Ils constituent donc les territoires prioritaires du CUCS. Les quartiers sont ainsi classés par niveau de priorité, leur périmètre est précisé, et des pôles de plus grande fragilité sont définis :

Quartier	Niveau de priorité	Périmètre du territoire prioritaire	Pôles de fragilité
8/05/45	1	ZUS ZFU	La Marègue
	1	ZFU	Grand pavois
	1	ZRU	Sarailière
Palmer	2	ZUS -ZFU	Palmer 1
	2	ZFU	Palmer 2
Bas Cenon	3	ZUS	Beausite
	3	ZAC + RFF	Victor Hugo
	3	ZAC	Testaud grédy
	3	ZUS	Sellier

Le **niveau de priorité 1** correspond aux quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable. Pour l'Etat, l'essentiel des crédits spécifiques de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et pour l'Égalité des chances (ACSÉ) sera mobilisé sur ces territoires.

Le **niveau de priorité 2** correspond aux quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est néanmoins nécessaire.

Le **niveau de priorité 3** correspond aux autres quartiers où les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun. Les crédits de l'ACSÉ seront limités sur ces territoires.

Les crédits et actions spécifiques des collectivités locales signataires ont vocation à intervenir sur ces trois niveaux de territoire, dans une optique de solidarité locale.

En ce qui concerne l'Etat, ses crédits spécifiques seront mobilisés via l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSÉ) dont le délégué territorial est le représentant de l'Etat dans le département.

## 2 - Le diagnostic territorial :

---

Le contexte démographique :

En 1999, les quatre territoires du Contrat de Ville ( La Marègue, La Saraillère, Palmer et Pont Rouge/Beausite) comptait une population de 10 072 habitants soit 52% de la population globale qui compte 21 283.

### **Une forte concentration de population sur des secteurs de faible superficie**

Les plus fortes concentrations d'habitant se localisent dans les quartiers d'habitat social construits dans les années 1960. Palmer, Saraillère, le Grand Pavois et la Marègue regroupent plus de la moitié de la population cenonnaise pour moins d'un tiers de la superficie communale.

### **Une population où la part des moins de 25 ans (32,3 %) est la plus représentée, mais où l'indice de jeunesse montre une surreprésentation des personnes de plus de 60 ans sur la plupart des îlots.**

La population jeune se concentre sur des secteurs relativement réduits (Palmer, résidence Beausite, le Grand Pavois et la Marègue) où leur proportion dépasse les 40 %. Les classes d'âge de plus de 60 ans sont en revanche majoritaire sur de plus grands secteurs, aussi bien sur le haut Cenon (nord de l'Avenue René Cassagne, rue P. Brossolette, secteur du Chemin des Bories au sud) que sur le bas Cenon (environs du cours Victor Hugo, secteur Anatole France).

### **Forte représentation des ménages d'une et deux personnes et des familles monoparentales sur certains secteurs**

Les petites unités familiales constituent la norme des ménages sur Cenon. Ce constat est en partie dû au vieillissement de la population sur de nombreux secteurs de la Ville, mais même dans les quartiers à dominante « jeune », la proportion des petits ménages est de loin la plus importante comme le montre la synthèse de la taille des ménages par quartier. Sur l'ensemble des quartiers, la proportion des ménages d'une et deux personnes dépasse les 50 %, voire plus de 60 % sur le bas Cenon et le Nord-Est de la commune.

Dans les quartiers d'habitat social, ce sont les proportions importantes de familles monoparentales qui expliquent ce constat. Sur Palmer et la Marègue, elles représentent sur certains secteurs une famille sur quatre.

### **A l'échelle de la commune, une personne sur quatre suit des études**

## **Les ménages d'une seule personne : fortes disparités suivant les territoires**

La part importante de jeunes sur Cenon explique bien entendu ce chiffre, qui augmente sur les quartiers de Palmer 1 et la Marègue (30 à 45 %). Les personnes scolarisées le sont en majorité sur le territoire de la commune, principalement dans les écoles primaires et les collèges. Une distinction est à faire entre le haut et le bas Cenon où la majorité des personnes scolarisées ne le sont pas sur la commune de résidence.

### **Une proportion importante de personnes sans formation diplômante**

Ce constat se vérifie plus particulièrement sur les quartiers du bas Cenon et les quartiers d'habitat social du haut. Il doit être cependant nuancé par la part importante de personnes âgées sur la commune, population faiblement diplômée en règle générale.

### **Une population très majoritairement originaire de la région, mais les personnes d'origine étrangère sont fortement représentées sur certains secteurs**

Les cartes sur l'origine des résidents montrent une population née à plus de 64 % dans la région Aquitaine. L'enracinement est d'autant plus fort que cette population « locale » est le plus souvent née en Gironde ou dans l'agglomération bordelaise. **Les résidents d'origine étrangère sont bien représentés sur les quartiers Palmer et la Marègue, ainsi que sur les quartiers du bas Cenon où vit une nombreuse population d'origine ibérique.**

A l'échelle de la Ville de Cenon, 17,3 % de la population est née à l'étranger

## **Données CAF 2004 :**

### **Un nombre d'allocataires qui augmente faiblement entre 1998 et 2004**

On comptabilisait 4 691 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales en 1998 contre 4 790 au début de l'année 2004. Cette légère croissance est due en partie à l'augmentation des demandeurs du RMI durant la période.

Le versement des prestations familiales ou de l'aide au logement a globalement diminué.

### **Rapportée au total des ménages par quartier, la part des allocataires atteint 75 % sur certains secteurs**

**Les familles monoparentales et les allocataires isolés constituent une part importante des allocataires en 2004**

La famille reste la forme de ménage majoritaire dans les allocataires de la CAF, mais la proportion de personnes isolées dépasse les 30 % sur la plupart des quartiers, en dehors du secteur Nord – Est où la proportion est minime.

Ce type d'allocataires est en augmentation depuis 1999, à la différence de celui des familles monoparentales. Ces dernières restent cependant nombreuses dans le sud-est de la commune.

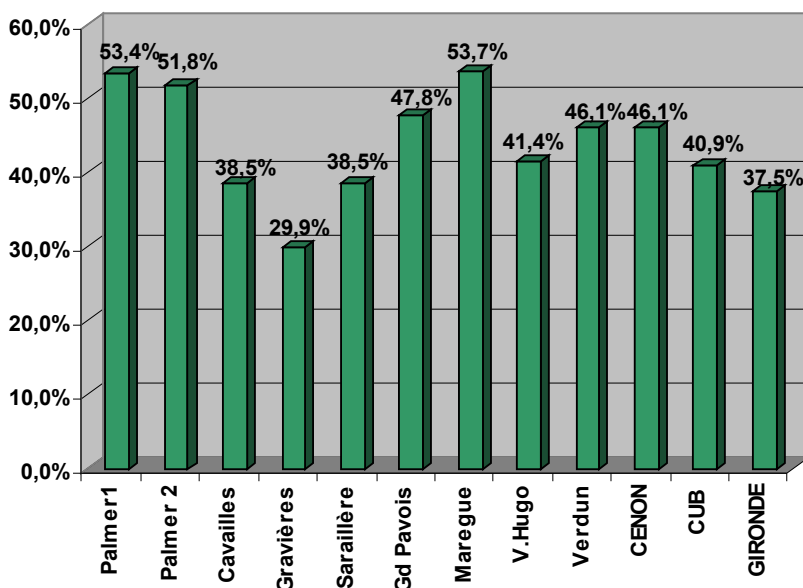
### Une proportion importante de personnes à bas revenus

Un ménage est à bas revenu si son niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté, fixé comme la moitié du niveau de vie médian des français. Le niveau de vie d'un ménage, estimé par le revenu par unité de consommation (RUC), tient compte du revenu du ménage mais aussi de la taille et de la composition du ménage.

En considérant que pour l'année fiscale 2002 la moitié des ménages français vivait avec moins de 438€ *par unité de consommation* et par mois (c'est le RUC médian), le seuil de bas revenus est fixé à 719€ (soit la moitié du RUC médian) pour l'année 2003. Sont donc considérés comme « à bas revenus » ou pauvres, tous les ménages dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à 719€.

**Les secteurs Palmer, la Marègue, ainsi que le nord du Bas Cenon ont les parts d'allocataires à bas revenus les plus importantes.**

*Part d'allocataires dont on connaît les ressources, à bas revenus*



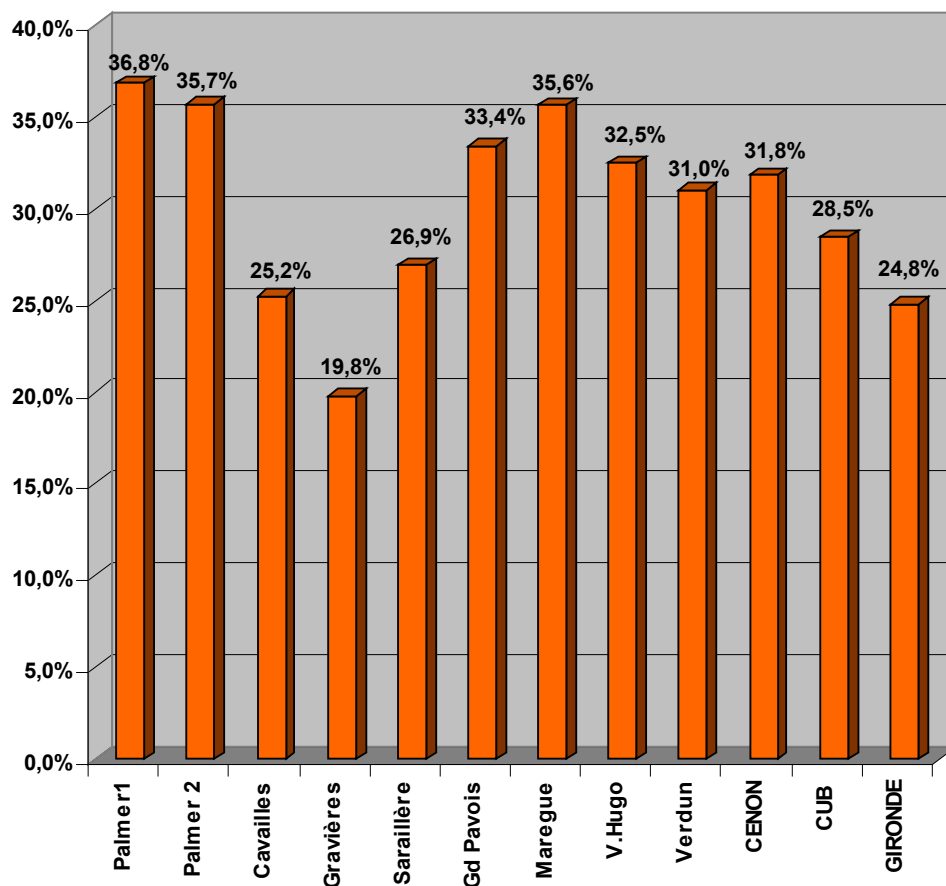
**Pour une personne sur trois, plus de la moitié des revenus dépend des versements de la CAF**

Les allocataires dont les ressources connues (revenus + prestations) sont constituées pour au moins la moitié de prestations sont considérées comme

« fortement dépendants » financièrement de la CAF. Les quartiers d'habitat social, ainsi que le secteur nord du bas Cenon sont directement concernés par ce constat.

Comme sur le graphique précédent, celui ci-dessous permet de mieux cerner le niveau de précarité des allocataires de la CAF résidant à Cenon comparé aux moyennes du département et de la CUB.

**Proportion d'allocataires dépendants de la Caf pour plus de 50% de leurs ressources**



## **LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES ET RÉSIDENTIELLES**

### **Un taux d'activité important sur les quartiers d'habitat social et relativement faible autour de l'Avenue René Cassagne et dans le bas Cenon**

Ce constat s'explique principalement par la forte proportion de retraités dans les secteurs précédemment cités. Les personnes en âge de travailler sont donc fortement représentées, à plus de 80 % sur les secteurs Jean Zay et rue du 8 Mai 1945, dans les quartiers d'habitat social. Cependant, la population active sur ces secteurs est à plus de 20 % à la recherche d'un emploi.

## **Près de 80 % de la population active qui réside à Cenon travaille dans les communes périphériques**

Cette proportion se retrouve régulièrement dans les communes périphériques à la ville centre d'une agglomération et Cenon ne déroge pas à cette tendance lourde. La moitié des emplois de l'agglomération se situant sur Bordeaux, le déplacement des actifs Cenonnais vers la ville centre est le plus fréquemment observé. En particulier pour ceux du bas Cenon où moins de 20 % de la population active travaille sur Cenon.

## **La voiture reste le moyen de transport privilégié pour les déplacements des travailleurs, mais les transports en commun sont utilisés par 20 % de la population active**

Ce pourcentage est en effet loin d'être négligeable, en particulier sur le bas Cenon et sur les quartiers d'habitat social où par endroit cette proportion avoisine les 30 %. En revanche la marche à pied où les deux roues (vélo ou à moteur) restent des modes de transport marginaux, ce qui s'explique en partie par l'éloignement des principaux pôles d'activités.

## **Une population active qui travaille à plus de 80 % dans le secteur tertiaire**

Les secteurs de l'industrie et du bâtiment concernent à eux deux moins de 20 % des actifs qui résident à Cenon. La proportion est plus importante dans le secteur du Grand Pavois et sur certains îlots du bas Cenon.

Entre 1990 et 1999, la moitié de la population résidente a changé de logement, dont 23 % sur Cenon

La mobilité résidentielle est forte dans les quartiers d'habitat social, mais plus généralement dans le parc locatif. La sédentarisation est en revanche plus développée dans les secteurs résidentiels (Saint-Paul, Brossolette et le bas Cenon).

## En conclusion :

---

La commune de Cenon compte plusieurs quartiers touchés par le projet de renouvellement urbain. Ces quartiers présentent des caractéristiques différentes selon les secteurs.

Cependant les diagnostics sociaux, éléments de bilans et d'évaluations des actions entreprises, convergent vers les observations suivantes :

- une forte proportion de personnes âgées . En effet, les classes d'âge de plus de 60 ans sont majoritaires sur de plusieurs secteurs, aussi bien sur le haut Cenon (nord de l'Avenue René Cassagne, rue P. Brossolette, secteur du Chemin des Bories au sud) que sur le bas Cenon (environs du cours Victor Hugo, secteur Anatole France).
- un attachement à la ville où l'image ne cesse de s'améliorer
- une vie associative relativement riche qui repose sur des personnes engagées depuis longtemps
- une évolution sociodémographique en marche avec l'arrivée de nouveaux ménages pour lesquelles l'offre de services (garde d'enfants, animation socio-éducatives, actions d'accompagnement social...) n'est pas forcément suffisant
- une certaine appréhension des habitants du bas Cenon face à « l'arrivée » des populations du haut Cenon relogées
- Une offre commerciale à développer et à harmoniser sur tout le territoire communal

Les priorités d'intervention pour la période 2007- 2009 sont formalisées dans le **contrat urbain de cohésion sociale**, elles reprennent la volonté de poursuivre les démarches entreprises jusqu'ici pour faire du territoire cenonnais un quartier d'habitat social où il fait bon vivre.

L'année 2007 doit permettre de mieux prendre en compte des situations sociales fragiles, de poursuivre la dynamique de développement social en s'appuyant sur les équipements ancrés dans les quartiers.

### 3- Le projet de développement social :

---

#### Des perspectives stratégiques entre continuité et transversalité

La ville entend poursuivre son action avec rigueur, enthousiasme et ambition, selon une stratégie qui conjugue des enjeux de cohérence spatiale, de cohérence sociale et de développement.

En effet, la réussite d'un projet municipal ne peut se concevoir sans cette cohérence des différentes actions programmées. Il convient de définir les quatre axes qui articuleront cette politique :

- Le souci des équilibres tant sociaux que spatiaux afin de permettre à tous une certaine égalité tout en respectant les valeurs de chacun
- La recherche et le maintien d'un cadre et d'une qualité de vie pour les habitants
- La cohérence entre les actions afin d'assurer une gestion et un développement du territoire, d'une manière la plus optimale possible,
- Une communication efficace permettant à chacun un égal accès à l'information: technologies de l'information et de la Communication, réunions publiques....

#### Les priorités communes d'intervention

Pour mener à bien son challenge, l'équipe municipale a arrêté un certain nombre de principes organisationnels sur lesquels elles fondent son action :

- **Développer le principe d'animation des écoles de discipline**, véritable levier qualitatif dans la pratique des activités sportives, culturelles et socio-éducatives dans tous les quartiers de la ville ;
- **Promouvoir la responsabilisation des porteurs de projets** (suivi et gestion des actions proposées –clarification de la notion de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre) ;
- **Spécialiser les sites** et infrastructures municipales afin de favoriser la mobilité des cenonnais, la convivialité inter-quartiers et le désenclavement d'une partie du territoire communal ;
- **Renforcer la mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle** afin de maintenir la cohésion des cenonnais. Il s'agit de parvenir à l'unité dans la diversité ;
- **Inform** la population des priorités municipales en s'appuyant sur la **concertation** et la **participation des habitants** ;

## Une stratégie fondée sur l'homme

La stratégie municipale a toujours placé l'homme au centre de ses orientations et de ses décisions.

S'appuyant sur la cohérence de son action, la ville entend poursuivre dans ce sens à travers trois grandes finalités.

**1- Améliorer le cadre de vie**

**2- Soutenir l'entité familiale et son équilibre**

**3- Accompagner les enfants et les jeunes dans leur épanouissement**

Le présent document énumère les enjeux territoriaux, les atouts et potentialité de la ville et trace les orientations politiques et les perspectives d'avenir. Il donne également une vision dynamique de l'organisation municipale actuelle ainsi que la capacité de ce territoire à se mobiliser pour relever le défi du progrès.

## AMELIORER LE CADRE DE VIE

Pour arriver à cette finalité, la municipalité mobilise l'ensemble des énergies pour créer et maintenir un **esprit de convivialité** qui rayonne sur toute la ville. Elle se donne différents moyens pour y parvenir.

Au-delà des opérations programmées de requalification physique et d'aménagements, opérations correspondant à des projets d'envergure qui répondent à un besoin réel de la population, la Ville met en place une série d'actions thématiques organisées transversalement.

Celles-ci concernent aussi bien des actions de valorisation de l'environnement et de cadre de vie de la commune que les différentes animations culturelles, sportives, festives et événementielles. L'ensemble concourt à la construction **d'une cité sûre, accueillante et humaine.**

# Offrir un meilleur cadre de vie aux habitants

---

## Les enjeux : (Rappel PRU)

Les Hauts de Garonne constituent une entité populaire cumulant une mono fonctionnalité structurelle, une absence de mixité sociale liée essentiellement à la typologie du parc de logements et à la précarisation croissante des populations. Aussi, les Hauts de Garonne sont aujourd'hui reconnus comme étant le principal enjeu des politiques territoriales de rééquilibrage de l'agglomération.

La nécessité d'approcher globalement les enjeux de ce territoire a été conforté par un partenariat multiple et croisé entre les communes, la C.U.B., la Région Aquitaine, le Département, et bien sûr l'Etat.

Il s'agit de recomposer ce territoire en déclinant concrètement les enjeux de niveau d'agglomération contenus dans des documents cadres ou avec des objectifs plus opérationnels validés ou en ou en cours de validation :

**Le volet renouvellement urbain du grand projet de ville prend appui sur ces enjeux pour les décliner selon quatre axes :**

- 1. l'habitat**
- 2. l'équipement commercial**
- 3. les transports et les déplacements**
- 4. l'environnement.**

**Dans le domaine de l'habitat**, l'enjeu pour les hauts de Garonne repose sur la diversification de l'offre résidentielle accompagnée d'un rééquilibrage social ainsi qu'une requalification forte des espaces urbains dans une perspective de développement durable.

Les objectifs visent à :

- assurer la mixité urbaine et sociale tout en permettant aux populations qui le souhaitent de demeurer sur place
- ouvrir les quartiers sur la ville et l'agglomération
- banaliser les territoires
- constituer un réseau de polarités
- améliorer les équipements existants et créer les équipements manquants

Pour ce faire, il sera mis en place un programme d'actions visant à :

- accompagner la mutation du parc H.L.M. existant (poursuite de la réhabilitation de certains bâtis existants, non obsolètes, dédensification par démolition partielle, opérations de construction démolition) en développant de manière circonstanciée un parc locatif social individuel et une offre en petits logements locatifs
- adapter le bâti existant à d'autres fonctions et promouvoir les changements d'usage pour rendre les quartiers multi-fonctionnels
- conforter les équipements sportifs existants
- rénover les groupes scolaires de quartiers
- doter le territoire d'un équipement culturel majeur fonctionnant en réseaux et des équipements culturels de proximité

## **L'amélioration du cadre de vie au quotidien : la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité**

---

### **L'enjeu :**

Offrir un cadre de vie agréable à ses habitants est une préoccupation majeure de la Ville de Cenon. Avec un territoire de 570 hectares dont 70 d'espaces verts et boisés, elle se concrétise par un très fort objectif d'embellissement du territoire communal. Dans le cadre de la politique de la ville, la gestion de proximité est un outil central de l'amélioration de cette qualité de vie dans les quartiers plus défavorisés. Des interventions sur l'entretien des parties communes, l'amélioration de la formation et du positionnement des agents de proximité ou la redéfinition des domanialités en sont autant d'applications. Elles permettent aussi de pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements à réaliser sur le bâti ou les espaces extérieurs. Le développement de nouveaux métiers liés à la médiation sociale dans les quartiers par le biais des conventions de gestion de proximité en est une autre conséquence.

Enfin l'attention portée au cadre de vie joue un rôle non négligeable dans le rétablissement de la tranquillité des habitants. Cela en assurant une présence de proximité voire en jouant un rôle de prévention situationnelle par une intervention sur l'organisation des espaces.

### **Les axes stratégiques :**

#### **A- AMELIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS:**

En l'espace de trente ans, la commune est passée d'une image de Cité dortoir à celle d'une ville de « qualité » ; permettant ainsi de diriger ses efforts vers la « notion d'urbain doux, à une échelle humaine », la commune devenant actrice de l'aménagement urbain de son territoire.

#### **- Les priorités :**

La politique d'aménagement sera renforcée par un ensemble d'actions destinées à améliorer l'environnement et l'espace public en assurant une certaine harmonie. Elle contribuera à valoriser l'image de Cenon, forte de sa spécificité reliant la ville centre d'agglomération et l'Entre deux Mers, ainsi que le développement de l'accessibilité des services et des équipements tout en privilégiant la communication et l'information.

#### **- Les objectifs opérationnels :**

##### **1- Renforcer l'embellissement et l'aménagement des espaces naturels :**

- Entretien le patrimoine paysager et végétal en facilitant l'inter connexion par liaisons douces ( Parc des Coteaux, Cypressat, Parcs, squares et giratoires)
- Harmoniser et intégrer le mobilier urbain dans le cadre de la requalification urbaine
- programmer des formations des agents du service environnement

## **2- Développer la pédagogie d' environnement durable :**

- Participer à l'élaboration de l'agenda 21
- Maîtriser la consommation d'eau autour et par un usage raisonné ( modification des réseaux d'arrosage, captage de l'eau des sources communales, étude pour installer le système Hydroveille ...)
- Inventorier et protéger les espaces naturels ( mise en place de lisières, Parc coteaux)
- Gérer et suivre les encombrants et déchets ( tri sélectif, équipe « ville propre »...)
- Développer des actions d'éducation au développement en direction de la population ( scolaire, ateliers d'habitants dans le cadre des OPU, personnes âgées...)

## **3- Favoriser l'accessibilité aux équipements et les déplacements sur tout le territoire :**

- Maîtriser l'affichage et la signalétique
- Favoriser la notion de « déplacement libre »
- Acquérir un parc de véhicules de services propres (gaz naturel)

## **B- FAVORISER LA MIXITE EN TERME D'HABITAT ET DE PEUPEMENT :**

La ville de Cenon, de par sa structure urbaine et ses spécificités socio-économiques, nécessite une approche particulière en ce qui concerne le logement et l'habitat. En effet, l'histoire de Cenon se distingue par deux modes d'urbanisation : l'une au sud, appelée Bas –Cenon quartier plus ancien, et au nord, des lotissement HLM sur une zone appelée le Haut Cenon. Consciente de ce déséquilibre et de l'importance des enjeux en cours dans un contexte en mutation, la ville affiche deux grandes orientations visant à :

### **- Favoriser la mixité en terme de peuplement**

### **- Diversifier et rééquilibrer l'offre en terme d'habitat et d'infrastructures**

#### **- Les objectifs opérationnels :**

La mixité en terme de peuplement, le rééquilibrage de l'offre en terme d'habitat passent par les priorités suivantes :

### **1- Mettre en œuvre une attribution adaptée des logements à l'échelle communale :**

- en traitant les demandes de logements en partenariat avec le bailleur en particulier pour les jeunes
- en gérant de façon optimale les demandes de logement 3<sup>ème</sup> âge en coordination avec les services concernés par la question gérontologique

### **2- Soutenir les actions d'accompagnement social :**

- en travaillant en partenariat avec les structures en place sur le terrain

### **3- Soutenir les actions liées à la prévention et à la sécurité dans le domaine de l'habitat :**

- en développant un partenariat entre les différentes instances pour des interventions efficaces face aux problèmes d'insécurité et de délinquance
- en gérant les situations conflictuelles ou violentes : bailleurs, police nationale et municipale....

### **4- Anticiper et gérer les situations d'urgence et de précarité**

- en assurant le relogement des personnes en situation difficile suite à un événement majeur

### **5- Intervenir sur l'existant dans le domaine du parc social et du parc privé**

- à travers la réhabilitation globale de tous les quartiers et plus particulièrement des quartiers en renouvellement urbain

### **6- développer des zones d'extension urbaines par des opérations de constructions, de réhabilitation....**

- à travers la construction de la ZAC et des opérations de construction-démolition

## **C- AMELIORER LE LIEN SOCIAL ET LE LIEN INSTITUTION/HABITANT**

### **Les objectifs opérationnels :**

#### **1- Développer la démocratie participative :**

- ateliers d'habitants, le Fond de Participation des habitants, comité de quartiers et conseils consultatifs, habitants médiateurs...

#### **2- Renforcer les équipements de proximité :**

- relocalisation du service de proximité à la Sarailère
- recrutement d'un agent de développement

## **D- ASSURER LA TRANQUILITE DES HABITANTS**

Nous souhaitons consolider les actions engagées à partir de sept axes prioritaires :

1. Elaboration et mise en œuvre d'une plate-forme en direction des 16-25 ans (insertion socioprofessionnelle, logement, lien social),
2. Justice de proximité et accès au droit,
3. Aide, soutien et accompagnement des victimes,
4. Médiation de quartier et gestion des conflits,
5. Accueil des publics en grande difficulté ou en phase de marginalisation,
6. Appui aux initiatives locales en matière de soutien à la fonction parentale,
7. Appui aux initiatives locales en matière de communication et de citoyenneté.

Conforter le C.L.S.P.D et notamment l'organisation d'une cellule de veille dont l'objet est de :

- diagnostiquer la nature des faits qui perturbent le quartier et apporter une réponse adaptée à partir d'une analyse des réseaux délictueux
- communiquer avec les habitants afin de rendre lisible et évaluable l'action des institutions

Favoriser l'articulation des C.L.S..P.D. et des dispositifs de terrain en vue de prévenir la délinquance

Développer des actions de prévention et diffuser une culture de sécurité civile afin de lutter contre les actes d'incivisme

Former l'ensemble des acteurs locaux de proximité et les habitants-relais à une approche de médiation citoyenne des questions de sécurité

Sensibiliser les parents à leur rôle d'éducation en reconnaissant leur place dans l'élaboration des réponses

Développer les actions préventives en milieu scolaire en lien avec le quartier

## SOUTENIR L' ENTITE FAMILIALE ET SON EQUILIBRE

Chômage, difficultés d'accès à l'emploi, retrait de la vie sociale, voire isolement total, dilution des solidarités, difficultés d'accès au logement, sentiment d'insécurité, souffrances physiques et psychiques, difficultés familiales : les liens sociaux s'affaiblissent et se détruisent sous les effets conjugués de facteurs aggravants.

Le déracinement, l'urbanisation inadaptée, la détérioration des liens familiaux la précarité, voire la pauvreté sont des facteurs d'exclusion éloignant notamment les plus fragiles de l'exercice des droits et devoirs qui fondent la citoyenneté.

L'action publique a le devoir d'intervenir où le citoyen est individuellement dépassé ou impuissant. Les axes d'interventions sont bien sûr multiples et complexes, néanmoins, la municipalité a fait le choix d'orienter son action plus particulièrement dans les domaines de l'emploi, de l'accompagnement social, de la petite enfance, de la santé et des personnes âgées.

**Aussi, au-delà de ses prérogatives et compétences légales en matière d'action sociale et d'emploi, la municipalité entend poursuivre et optimiser l'action qu'elle réalise déjà dans ces domaines. Parallèlement, le noyau familial étant le pilier de toute société équilibrée, il convient également de multiplier les actions liées aux personnes les plus fragilisées.**

L'objectif est de mettre à la disposition de ces différents publics des moyens matériels et humains afin de développer des actions valorisantes leur permettant de prendre en charge leur propre vie, celle de leur famille et devenir ainsi un citoyen actif dans la vie de la cité.

## La citoyenneté :

La mise en œuvre et le développement de la participation des habitants par le biais de différents supports (fonds de participation habitants, ateliers habitants, conseil de quartier...) ont permis l'échange entre les cenonnais, les élus et les techniciens. Les habitants ont été associés à la réflexion, et à la mise en place de projets sur la ville, dont les quartiers de la géographie prioritaire.

Les instances consultatives municipales notamment le conseil de quartier, le conseil municipal des jeunes, les conseils consultatifs et les collectifs d'habitants contribuent à l'intérêt général par le recueil de l'avis de la population. La participation mise en œuvre a permis de mobiliser les habitants sur les projets de quartiers. La coordination et le suivi en interne de la ville des demandes et des questions soulevées par les habitants lors de ces rencontres a permis la création d'un lien entre action publique municipale et cenonnais.

Malgré la création de ces instances participatives actives sur la ville et la mise en œuvre d'une démarche de développement social initié par les structures sociales sur le territoire, le constat d'un manque d'investissement des habitants dans les associations reste récurrent.

## Les enjeux :

Le développement de la culture participative est à renforcer afin qu'il contribue pleinement à l'amélioration de la qualité des services et à leur adaptation aux besoins de la population

Les moments de convivialités festives permettent de combattre l'isolement social et de réduire le « manque de vivre ensemble ». Le renforcement des liens sociaux sont à poursuivre au travers de la démarche de projet de développement social et urbain qui vise une plus grande mixité sociale et une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans la ville

Les démarches participatives permettent de développer la reconnaissance et la promotion de l'expertise d'usage des habitants ainsi que sa complémentarité avec celles des élus et des techniciens (commission GUP)

Le projet de renouvellement implique un changement d'image, il est important de travailler sur la mémoire des habitants de ce quartier en mutation

## Les priorités 2007-2009 :

- 1- renforcer l'écoute et accompagner les initiatives des habitants
- 2- accompagner les habitants dans une démarche de participation active
- 3- valoriser l'engagement des habitants dans des commissions de gestion urbaine de proximité
- 4- soutenir le développement d'actions conviviales favorisant le « vivre ensemble »
- 5- accompagner les porteurs de projet (associations et services)
- 6- soutenir les actions culturelles et artistiques liées à l'expression de la mémoire des habitants

## La politique culturelle :

La dimension culturelle a toujours été considérée comme un élément essentiel au changement d'image qui doit accompagner le renouvellement urbain de ces communes. Des actions intercommunales se sont très rapidement développées.

Une étude menée par le cabinet « Pro Développement » a diagnostiqué les éléments suivants :

- un déficit d'équipement culturel sur les Hauts de Garonne au regard des équipements communaux de petites capacités ( 100 à 270 places)
- Absence d'un lieu clairement identifié constituant un frein au développement de la Rive droite
- Nécessité de mettre en œuvre un projet culturel intercommunal
- Cenon est la commune la plus à même de remplir dans le cadre du GPV le rôle de tête de réseau culturel pour la Rive Droite

## Les enjeux :

Dans le territoire du GPV, il a été décidé de se doter d'un équipement culturel de qualité, exigeant dans ces choix, innovant dans ses propositions.

- faire le lien entre l'action culturelle de proximité ( quartier, ville...) et les enjeux d'ouverture sur les différents champs artistiques
- par une programmation originale, rayonner sur l'agglomération bordelaise et contribuer ainsi au rééquilibrage de cette agglomération
- mutualiser les moyens pour renforcer le maillage culturel du territoire entre équipements et acteurs

## Les priorités 2007-2009:

Cet équipement, pôle culturel et de spectacle doit être :

- un lieu emblématique consacré à la diffusion des Cultures du Monde ( danse, théâtre, lecture, écriture, avec la musique en transversalité)
- un lieu d'apprentissage, d'écoute et de sensibilisation autour de ces cultures
- un lieu d'où partiront de nombreuses actions « de proximité »
- un laboratoire à l'échelle territoriale des hauts de Garonne, doté d'un Point média véritable centre de documentation, favorisant ainsi les travaux de recherches menés par des étudiants, des musicologues....

**Pour la commune de Cenon, cet équipement rayonnera sur tous les équipements locaux en accompagnant les évènements culturels « traditionnels » initiés par l'OCAC, les maisons de quartiers, les CLSH et les écoles.**

**Le soutien à ces actions permettra de leur faire une place dans une démarche plus ambitieuse valorisant ainsi les initiatives culturelles ou socio-culturelles locales.**

## La politique sociale :

La municipalité souhaite intensifier sa lutte contre la pauvreté et la précarité en développant les solidarités de proximité et l'accueil des personnes fragilisées au travers un accompagnement tant social que professionnel :

Cette aide et cet accompagnement s'orientent autour de deux axes :

### **1- Améliorer l'accueil et mieux « aider » les personnes en difficulté :**

- A travers une écoute plus soutenue ;
- en menant une réflexion sur l'aide alimentaire favorisant autant que possible, l'approche éducative, avec pour objectif le respect de la dignité,
- En adoptant des critères d'attributions objectifs prenant en compte la situation sociale ; attribution dans le cadre d'une décision collégiale (commission d'attribution).

### **2- Poursuivre l'octroi des aides légales et facultatives auprès des habitants en difficultés en lien avec la MDSI:**

- En les adaptant à l'évolution des demandes et du contexte social
- En fournissant une aide spécifique aux demandeurs d'emploi en relation avec les structures intermédiaires,
- En aidant au relogement en partenariat avec le service logement et les bailleurs.

## Les Personnes Agées

### Les enjeux :

La commune compte aujourd'hui un nombre relativement important de personnes âgées.

Quelques chiffres :

D'un point de vue national, en 2000, la population âgée de plus de 60 ans était égale à 21 % de la population. En 2003, à Cenon, la population de plus de 60 ans est égale à 23,28 %. Une forte augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans, est attendue avec une évolution plus marquée en Gironde.

Ces données confirment le vieillissement de la population et le nécessaire adaptation de l'environnement à ce phénomène. Il convient donc de poursuivre et d'intensifier la politique communale dans ce domaine, en prenant en compte la particularité interculturelle de la commune. Celle-ci regroupe en effet un grand nombre de personnes hors communauté européenne auprès desquelles il convient d'intervenir davantage.

### Les priorités 2007-2009:

#### **1- Favoriser le maintien à domicile pour une entrée la plus tardive possible en institution et aider à l'autonomie :**

- en adaptant le service de maintien à domicile : professionnalisation des aides à domicile ; qualification ; adaptation des interventions (WE ; soirées)
- en s'engageant dans la charte de qualité et l'enseigne « France Domicile » ;
- en conventionnant avec des associations mandataires pour satisfaire le maximum de demandes ;
- en développant le service de port de repas ;
- en développant les modes de transport personnalisés et adaptés,
- en assurant une mise en réseau des institutions et des partenaires concernés par ce public pour un accompagnement cohérent et complémentaire ;
- en aidant à la transition entre le domicile et le placement dans un établissement ;
- en accompagnant la famille et les « aidants », en lien avec le Centre Local de Coordination Gérontologie (CLIC),
- en initiant un diagnostic social sur ce secteur, dont l'objectif sera d'analyser les besoins par rapport aux moyens.

#### **2-Favoriser l'animation et la solidarité intergénérationnelle pour éviter ou rompre des situations d'isolement**

Le vieillissement normal entraîne toujours un rétrécissement du champ social. Les personnes, à partir du terme de leur activité professionnelle, peuvent ainsi s'isoler et réduire les contacts avec autrui, ce qui, à terme peut favoriser le glissement vers la dépendance :

- En développant l'animation spécialisée en gérontologie : la principale mission sera d'intervenir sur la prévention des conséquences du vieillissement.

- En organisant les manifestations pour les seniors
- En accompagnant les actions d'animation des associations
- En développant les actions intergénérationnelle par des passerelles entre les publics avec :
  - . Les structures petite enfance
  - . Les écoles et collèges de la Ville,
  - . Les animations culturelles
- En développant l'information du public et des professionnels
- En coordonnant l'ensemble des actions des différents intervenants auprès des Personnes âgées
- En favorisant la mise en place de structures ou de services sur le territoire communal, adaptés à la personne âgée dépendante, aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite

## LA SANTE

### Les enjeux :

Le territoire se caractérise par des situations de « mal être » en termes de précarité, de vulnérabilité ou encore d'isolement de certains publics : la question de la santé est par conséquent située au cœur de la problématique sociale.

Il s'agira donc d'encourager :

- la poursuite des actions de prévention et d'éducation à la santé
- la démarche de prévention de santé publique afin d'enrayer la spirale poussant aux phénomènes de conduites addictives
- l'impulsion d'une réflexion sur la problématique du « décrochage social » consécutif à des ruptures biographiques ou à des trajectoires de vie chaotiques tant sur le plan affectif, relationnel, que social ou économique, rendant sur le plan de la santé ces publics particulièrement vulnérables.
- La conduite des actions en direction de personnes en souffrance psychique et en situation d'isolement social représente un enjeu majeur d'intégration à la vie sociale pour des publics particulièrement démunis.

### Les orientations 2007-2009:

- renforcer la démarche d'information, d'éducation à la santé et de prévention des comportements à risque
- renforcer l'écoute des personnes en souffrance (veille et accompagnement des situations d'isolement social)
- favoriser l'accès aux dispositifs de soins et de prévention pour les plus démunis
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- développer des actions de santé globale tel que le définit l'OMS : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* »

## **LA PETITE ENFANCE :**

### **Les enjeux :**

La Ville s'attachera particulièrement à coordonner les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, afin d'offrir un service efficient aux parents. En effet, et compte tenu des nouvelles conditions des familles : augmentation des familles monoparentales, de l'activité professionnelle féminine, développement du temps partiel, mais aussi recherche d'emploi, il est devenu primordial de développer l'offre d'accueil et de garde de la petite enfance, afin d'offrir aux familles un éventail de choix le plus adapté à leurs besoins.

### **Les priorités 2007-2009 :**

La Ville a défini deux priorités fondamentales :

#### **1- Favoriser l'accueil des jeunes enfants et augmenter les capacités d'accueil :**

- en dynamisant la Maison de la Petite Enfance Françoise Dolto située à la Marègue mais devant rayonner sur tout le territoire,
- en municipalisant les haltes-garderies associatives avec une augmentation de la capacité d'accueil,
- en créant une crèche collective dans le quartier du bas Cenon,
- en élargissant les missions du Relais Assistantes Maternelles.

#### **2- Mobiliser les compétences internes et externes et développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance sur la ville :**

- En mettant en œuvre une coordination des modes d'accueil petite enfance pour une plus grande souplesse et une meilleure réponse aux besoins et attentes des familles,
- En développant des projets partenariaux avec les acteurs externes (CAF, Conseil Général, Centres Sociaux, Education Nationale, Associations ....),

#### **7- Développer l'offre d'accueil et de garde des tous petits en créant ou réaménageant des structures d'accueil :**

- En créant une structure d'accueil supplémentaire sur le Bas –Cenon
- En renforcement la fonction d'animation du Relais Assistante Maternelle

#### **4- Augmenter la capacité d'accueil des différentes structures municipales**

#### **8- Diversifier les modes d'accueil et de garde**

- En privilégiant notamment la souplesse et l'adaptation à la situation différenciée des familles à travers le développement du multi-accueil ;

#### **9- Coordonner de manière efficace et partenariale la politique de la petite enfance sur la ville**

- En accompagnant les projets partenariaux des différents acteurs.

## **L' EMPLOI**

### **Les enjeux :**

Le taux de chômage élevé est une problématique lourde connue de tous les acteurs. Les structures d'insertion par l'économie représentent une valeur ajoutée au titre de la diversité du paysage économique. Le renforcement de l'action de ces acteurs représente un enjeu fort pour permettre le retour à l'emploi des publics en difficulté et par conséquent la réduction du chômage.

Afin d'aider ce public à se réinsérer dans la vie active, la ville de Cenon, forte de son expérience acquise au fil des ans, continue à maintenir ses efforts de réinsertion professionnelle en mettant, notamment, en œuvre **le Plan Local d'Insertion à l'Emploi** et la Mission Locale des hauts de Garonne.

De plus, le dispositif d'insertion sociale et professionnelle mis en œuvre dans le cadre de la charte d'insertion repose sur plusieurs actions qui devront être renforcées (les chantiers d'insertion et de formation, les chantiers d'auto-réhabilitation, les marchés de services d'insertion et de qualification professionnelle)

La clause d'insertion sociale et professionnelle devra être appliquée sur tous les marchés dont la ville est maître d'ouvrage, dans le but de réduire le chômage et de faire travailler des habitants des ZUS de faible qualification.

Le soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle devra être conforté afin de compenser entre autre le faible niveau de qualification

De plus, dans un souci de valorisation du savoir-faire des habitants, la municipalité souhaite sensibiliser et encourager les initiatives d'économie sociale et solidaire

### **Les priorités 2007-2009:**

Afin d'aider les cenonnais en situation d'exclusion professionnelle et sociale, deux grandes priorités ont été définies :

#### **1- Amplifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi d'une façon dynamique :**

- En soutenant le Plan Local d'Insertion à l'Emploi intercommunal (public adulte),
- En mettant en place un programme personnalisé pour les demandeurs d'emploi 40-55 ans,
- En développant le Carrefour des Métiers au niveau tant intercommunal que local,
- En accompagnant les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion

- En fournissant une aide spécifique aux demandeurs d'emploi en relation avec les structures intermédiaires,
- - En aidant au relogement en partenariat avec le service logement et les bailleurs.
- - En renforçant la formation et la qualification des jeunes

## **2- Susciter la rencontre employeur/employés potentiels**

- en sensibilisant le monde de l'entreprise afin de prévenir et réduire les discriminations sur le marché du travail
- en soutenant le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire
- en coordonnant des parcours de parrainages de jeunes par des représentants de corps de métiers afin de susciter des vocations

## **3- Informer la population des actions en faveur de l'Emploi :**

- En développant des actions de communication et d'information à travers les supports de communication de la ville, le site Internet, la presse et l'organisation d'un moment fort chaque année.

## **Accompagner les enfants et les jeunes dans leur épanouissement**

En revenant au plus près de la réalité de la vie des enfants et des jeunes dans leur environnement local, familial, social et culturel, se pose la question de l'efficacité des actions mises en place par la commune et les partenaires associatifs pour résoudre ce qui semble être une nouvelle forme de conflit des générations. Ce conflit ne se pose plus entre les jeunes pris individuellement et leur famille, mais entre les jeunes collectivement et la société, porteuse des idéaux républicains qu'on a de plus en plus de mal à garantir au présent et dans l'avenir. Il est cependant nécessaire de respecter leur identité propre et leurs objectifs personnels, et de leur assurer une réelle égalité des chances.

Les actions de jeunesse reposent sur un objectif partagé par la commune, ses partenaires associatifs et institutionnels qui s'adressent aux jeunes. Ce projet partagé consiste à accompagner l'enfant puis l'adolescent dans ce long processus de construction de soi, d'acquisition des savoir-faire, des savoirs être, des connaissances qui s'y attachent et qui permettent l'intégration de l'individu dans une communauté culturelle, dans un groupe socio-professionnel, dans une société citoyenne.

De ce fait, les politiques jeunesse sont par essence « éducatives » en tant que fondement de notre société. On voit bien ainsi que l'objectif principal des politiques de jeunesse ne peut s'inscrire en marge de l'action scolaire.

## Education et égalité des chances

La ville de Cenon entend jouer pleinement son rôle dans une politique d'éducation située :

- au nœud des différentes problématiques (petite enfance, réussite scolaire, animation, prévention et parentalité)
- au croisement des différentes préoccupations institutionnelles (agglomération, conseil général, caf, éducation nationale...)
- au cœur d'un territoire particulièrement concerné par des difficultés en lien avec l'éducation (échecs scolaires, niveaux de formation...)

Cette intention politique est portée par différents dispositifs : le programme de réussite éducative (PRE), le contrat éducatif local (CEL), le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), contrat enfance jeunesse (CEJ) qui permettent de coordonner le volet éducatif du contrat urbain de cohésion sociale.

La préoccupation de la ville sur l'éducation et la jeunesse a permis de mobiliser récemment en lien avec ses partenaires locaux des moyens humains et financiers importants sur cette thématique.

Quatre démarches devraient faire l'objet d'une attention particulière :

- **l'accessibilité pour tous aux actions éducatives péri et extra scolaires**
- **une démarche de veille éducative en direction des publics les plus en difficulté**
- **un accompagnement renforcé des parents dans leurs fonctions éducatives,**
- **la lutte contre l'échec scolaire et l'accompagnement à la scolarité.**

La mise en place du PRE poursuit cette approche globale et préventive. Le PRE pose notamment le besoin de définir la procédure de coopération entre les acteurs et le périmètre des territoires d'intervention. Cette difficulté à asseoir entre partenaires locaux une stratégie commune sur la question éducative et à mobiliser certains dispositifs handicape l'avancement et la mise en place du PRE.

Le champ du soutien à la parentalité constitue un champ d'intervention large d'où émergent des besoins identifiés.

Cette thématique est à renforcer au regard du contexte local et de l'accroissement des besoins.

### Les enjeux

Les problèmes que rencontrent les familles des quartiers prioritaires dans leurs pratiques éducatives et parentales, réaffirment la nécessité de poursuivre l'accompagnement par l'écoute et l'aide aux parents démunis

Pour combattre l'immobilisme et le repli sur soi des populations des quartiers prioritaires, dont le niveau d'acquisition des savoirs fondamentaux et de qualification

est faible, la pratique et l'accès aux équipements culturels, de même qu'aux activités sportives constituent un levier pour faciliter l'autonomie des jeunes et leur épanouissement

L'amélioration de la coordination et de la mise en cohérence des politiques publiques à partir du projet de la ville et de son organisation, représente un moyen d'optimiser les effets de l'ensemble des activités éducatives

Au regard des résultats scolaires faibles et de comportements éducatifs problématiques (décrochage scolaire et absentéisme...) l'amélioration de la connaissance des besoins individuels des enfants et de leurs familles en terme d'éducation est à poursuivre et à articuler avec le PRE

Les activités collectives et la qualité des actions menées en matière d'accompagnement à la scolarité sont à renforcer pour rompre avec l'héritage culturel et social

Le faible niveau de qualification conjugué aux problèmes d'illettrisme rend vulnérable les publics prioritaires face à l'insertion sociale et professionnelle. La lutte contre l'illettrisme représente dans une perspective d'égalité des chances, un levier majeur pour sortir les personnes concernées de situations d'isolement et de rupture sociale.

### Les priorités 2007-2009 :

- renforcer la fonction parentale : écouter et conseiller les parents dans leurs difficultés éducatives
- développer le sens critique des enfants, adolescents et des jeunes adultes et favoriser leur épanouissement par le biais d'activités culturelles et sportives
- impliquer tous les acteurs dans la co-éducation (parents, enseignants, animateurs, associations, travailleurs sociaux, professionnels médico et para médico)
- développer la veille éducative et la prévention de la rupture dans les parcours scolaires
- renforcer l'accompagnement à la scolarité (périscolaire) pour les enfants en difficulté
- poursuivre la lutte contre l'illettrisme en direction des adultes
- développer les capacités de maîtrise de soi et de comportement adapté des enfants et des adolescents, dans la relation à l'autre à travers l'offre socio-éducative
- favoriser l'accès aux équipements et à la pratique culturelle

**Ces priorités seront hiérarchisées dans la réactualisation du Projet Educatif local en cours de rédaction ( renégociation du CEL et du CEJ )**

#### **4 - La géographie prioritaire:**

**CATEGORIE 1 : Le périmètre du secteur du 8 Mai 1945 tel que défini par notre Projet de Rénovation Urbaine**

## Caractéristiques géographiques :

Le quartier du 8 mai 45, objet du renouvellement urbain, est situé sur la partie haute de la ville, à proximité de la rocade, et dans la ZFU des « Hauts de Garonne. Ce quartier a vu le jour dans le cadre d'une ZUP ; il reste ainsi marqué par une forme urbaine lourde et surannée de barres, dont la plus grande est « A. Gide », et de tours, dont les plus hautes, celles du « Grand Pavois », comptent 18 étages.

Ce quartier, dit aussi « La Sarailière - La Marègue » fait partie des six sites de renouvellement urbain retenus par l'Etat dans la convention du GPV signée le 15 janvier 2001.

Une convention avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain a été signée le 28 avril 2005.

### *Données sociales :*

Il compte 2 332 logements pour 5 597 habitants aux paramètres sociaux particulièrement critiques : 42,9% de taux de chômage, 30,8% de familles monoparentales, 40% de jeunes actuellement sans diplôme significatif. Cette situation nuit gravement à l'attractivité du quartier, où l'on note une mobilité résidentielle élevée, 65% de la population ayant été renouvelé depuis 1990.

### *Les ambitions du projet de renouvellement urbain :*

Améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants du quartier dans une perspective de quartier urbain durable.

Créer des logements de qualité répondant aux besoins des Cenonnais et des nouveaux arrivants

Renforcer l'offre en commerces et services de proximité

Aménager et restructurer l'ensemble des espaces publics

Relier le quartier à la ville et à l'agglomération

### *Le contenu du projet de renouvellement urbain :*

Le projet s'appuie, dès l'origine, sur le principe de la démolition simultanée en 2006/2007 de grands ensembles, les trois tours du Grand Pavois (330 logements) et la barre A.Gide (201 logements), appartenant au bailleur OPAC Aquitanis.

Ces opérations s'accompagneront également d'interventions plus légères sur le patrimoine d'autres bailleurs par des réhabilitations et des résidentialisations, et par de nombreuses opérations d'accompagnement sur les voiries et les espaces publics.

L'élément moteur du projet est l'arrivée du tramway avec la réalisation de deux stations sur le site même.

L'enfouissement de trois lignes électriques à haute tension est un projet majeur et l'une des conditions de la réussite du projet.

Les constructions de logements à venir sur le quartier vont allier relogements et diversification.

La reconstitution de l'offre porte actuellement sur 513 logements programmés sur la ville mais aussi sur le reste de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

### Enjeux :

Le quartier du 8 mai 1945 est porteur d'enjeux forts au titre du projet de rénovation urbaine : démolitions/reconstructions, requalification urbaine, ouverture du quartier, articulation avec le bas Cenon et le reste de l'agglomération. Aussi, la ville de Cenon s'est engagée à poursuivre une démarche de développement social et **durable**.

L'intégration de ce quartier dans la ville passe par :

- un renforcement de son attractivité économique (élargissement de la ZFU, création de commerce de proximité,...)
- la diversification de son habitat et de ces habitants,
- le redéploiement de services aux publics.

Dans le cadre du PRU, différentes opérations lourdes sont programmées : démolition de logements, constructions de logements sociaux, résidentialisation et réhabilitation de logements. D'autres opérations sont d'ores et déjà réalisées notamment la construction d'une maison des associations, la création d'un service de proximité : équipements de promotion et de soutien à la vie associative et de développement social.

Ainsi, les priorités se déclinent autour de quatre axes :

- **favoriser l'ouverture physique et fonctionnelle du secteur du 8/05/1945**
- **poursuivre le projet de développement urbain**
- **renforcer les moyens pour l'amélioration du cadre de vie**
- **renforcer le projet de développement social du quartier**

## **axes stratégiques**

---

### **1 - FAVORISER L'OUVERTURE PHYSIQUE ET FONCTIONNELLE DU SECTEUR**

- *définir les priorités d'intervention à court et moyen terme*

### **2 - POURSUIVRE LE PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN**

- *diversifications des fonctions urbaines du quartier*
  - mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain
  - valoriser les commerces de proximité
- *accompagnement social du projet de requalification urbaine*
  - mettre en œuvre des actions spécifiques d'accompagnement des habitants
  - mettre en place des lieux d'écoute et d'accompagnement des personnes en situation d'isolement
  - favoriser les solidarités de voisinage
  - accompagner les parcours de jeunes en situation de décohabitation
- *développer l'information, la communication et la concertation sur les projets*
  - contribuer au développement de la démocratie participative de proximité, la citoyenneté et l'implication active des habitants sur les sujets qui les concernent directement
  - renforcer l'adhésion et la mobilisation des usagers sur les projets de façon à mieux prendre en compte les besoins

### **3 - RENFORCER LES MOYENS POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

- *poursuivre les actions de sensibilisation autour des questions de propreté et d'environnement*
- *accompagner les habitants dans une démarche de participation active à l'amélioration du cadre de vie : instances de concertation, diagnostics de quater (« diagnostic en marchant »)*
- *améliorer l'entretien des espaces extérieurs, le fonctionnement de la collecte des ordures ménagères et des encombrants*
- *mettre en œuvre des actions contribuant à modifier l'image du quartier*

### **4 - RENFORCER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER**

- *présence sociale de proximité*
  - renforcer la démarche d'animation globale
  - consolider la fonction de développement social, accompagnement des familles, actions de socialisation auprès des personnes fragilisées
  - susciter et soutenir les dynamiques collectives
  - poursuivre l'animation auprès des enfants de moins de 12 ans, en accentuant le travail auprès de leurs familles

- *réussite éducative*
  - développer des projets péri-scolaires adaptés aux besoins, soutenir l'accompagnement à la scolarité
  - soutenir et favoriser l'implication des parents dans les écoles de ce secteur
  
- *insertion sociale et/ou professionnelle*
  - développer les accueils de proximité et la prise en charge

## **CATEGORIE 2 :**

**Le secteur Palmer avec la prise en compte du  
nouveau périmètre en zone franche urbaine et  
Le périmètre du projet de pôle culturel .**

### Caractéristiques :

- la prégnance de nombreux signes de fragilité de ménages (précarité, monoparentalité, difficultés d'accès à l'emploi en particulier pour les jeunes...)
- les limites et les difficultés de l'offre socio éducative (capacité d'accueil insuffisante, déséquilibre des fréquentations selon les secteurs, les âges, les garçons et les filles, une augmentation des situations de tensions liées aux comportements difficiles de certains publics, instabilité des équipes ...)
- une vie associative qui repose sur un noyau limité de personnes actives, ce qui, malgré les actions engagées, réduit son impact en terme de développement du lien social
- un lieu d'habitation plus souvent subi que choisi et une plus forte demande d'amélioration de la qualité de vie de la part des habitants en matière de tranquillité, de sécurité et de propreté des espaces communs

Les priorités de développement social et urbain pour 2007-2009 demeurent et se traduiront par la volonté d'accroître les efforts pour que le quartier Palmer soit un quartier dont la population continue à profiter du développement de la commune. Cette priorité se décline en 3 axes :

- **asseoir un projet de développement social**
- **poursuivre et renforcer l'amélioration du cadre de vie**
- **construire un projet culturel de développement**

# axes stratégiques

## 1- ASSEOIR UN PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

### INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- développer les accueils de proximité et la prise en charge personnalisée des publics, en lien avec le projet de cyberbase
- maintenir et renforcer la présence de proximité par une posture « d'aller vers » afin d'accompagner notamment les jeunes adultes en difficultés
- diversifier les expériences du travail dans le parcours d'insertion professionnelle (chantiers d'insertion, dispositifs d'insertion sur les marchés d'entretien d'espaces collectifs, activation des clauses d'insertion dans les marchés publics ...)
- prendre en compte les problématiques des femmes seules en charge de familles (lutte contre l'isolement, parcours d'insertion liés aux modes de garde...)
- initier des actions de promotion de l'égalité des chances pour des populations victimes de discriminations

### EDUCATION

- renforcer les partenariats associatifs dans une démarche de projets adaptés et diversifiés afin de mettre en œuvre des actions de proximité répondant aux besoins des habitants du quartier (du point de vue des publics prioritaires, de la mixité, du cadre de vie, de la santé et de la culture...)
- développer les complémentarités des actions scolaires, péri et extra scolaires adaptées aux différents temps de l'enfant et de la famille
- structurer les actions en faveur de la réussite éducative des enfants et adolescents et encourager l'implication des familles

### CITOYENNETE ET ACTION SOCIALE

- aider les habitants intéressés à prendre une part active dans la vie du quartier (formation d'habitants et cadres associatifs, organisation des fonctions de relais entre habitants et institutions...),
- accompagner la vie associative par le développement ou la meilleure structuration des espaces ressource en lien avec les équipements publics présents
- organiser l'accueil des nouvelles familles, favoriser la rencontre entre habitants et la participation des nouveaux à la vie du quartier, susciter des solidarités de voisinage..
- favoriser l'intégration sociale des publics en difficultés : accès et maîtrise de la langue française, santé, droits et devoirs, aide à la parentalité....
- Favoriser l'implication active, la coproduction (habitants, opérateurs, institutions) participant à l'amélioration de la vie de quartier, du lien social et des relations intergénérationnelles..

## 2- POURSUIVRE ET RENFORCER L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- **gestion urbaine de proximité : outil au service de la proximité**
  - o informer, voire former les habitants sur les modalités de gestion du quartier

- sensibiliser les habitants à la qualité de l'environnement et du cadre de vie
- entretenir les aménagements spécifiques favorisant le développement des usages collectifs
- ***adaptation des moyens de gestion***
  - assurer un niveau de propreté satisfaisant sur les espaces communs
  - assurer une maintenance renforcée du fait de l'usure des espaces communs et des équipements (vieillessement ou sur utilisation)
- ***amélioration de la tranquillité publique***
  - assurer une veille et prévenir les risques
  - intervenir de façon rapide en réparation pour enrayer la spirale des dégradations

### **3- UN PROJET CULTUREL DE DEVELOPEMENT :**

- *développer une stratégie de pratiques et de diffusion culturelles autour du Pôle Culturel*
- *prise en compte des ressources locales*
  - mieux connaître et prendre en compte les pratiques culturelles locales afin d'accompagner l'émergence de projets artistiques
  - développer les actions culturelles comme étape de mobilisation dans les parcours d'insertion sociale ou professionnelle
- *réalisation d'évènements festifs*
  - mettre en œuvre des évènements avec les habitants, participant à l'ouverture du quartier, à la rencontre des publics
- *structuration d'un projet mémoire*
  - s'appuyer sur l'histoire du quartier et de ses habitants, favoriser l'expression des mémoires en tenant compte des particularités

### **CATEGORIE 3 :**

**Le secteur du BAS CENON et plus particulièrement le secteur Beausite, Victor Hugo et Sellier, conformément au découpage opérationnel de la politique de la Ville validé par le comité de pilotage du contrat de ville d'agglomération du 30 Avril 2003.**

Le secteur du Bas Cenon est actuellement inscrit dans la géographie prioritaire du contrat de ville et est maintenu en catégorie 3 dans le futur contrat urbain de cohésion sociale de Cenon.

Un diagnostic social a permis d'identifier les priorités d'intervention sur les prochaines années.

- quartier à l'Ouest de la commune, avec des secteurs d'habitat enclavés et traversés par l'avenue Carnot et le Boulevard de l'Entre deux Mers.
- Un sentiment d'isolement de la population par rapport au reste de la commune et une vie sociale quotidienne tournée vers la ville centre de l'agglomération
- Un habitat mixte
- Un déficit en équipement socio-éducatif et déficit en lieux d'animation globale et intergénérationnelle
- Une tendance à une dégradation socio-économique
- Des difficultés sur certains sous-secteurs (Beausite, Sellier....)

**L'enjeu transversal est de développer et d'inscrire le quartier dans le fonctionnement global de la commune et de son environnement**

Ce projet de quartier se décline autour d'un axe prioritaire :

- **Définir un projet de développement social**

# axes stratégiques

---

## Un projet de développement social

### **Actualisation et partage du diagnostic social**

- Engager une démarche du type étude action visant à initier une dynamique participative mobilisant les ressources locales (habitants, associations, institutions autour d'un diagnostic des besoins, identifications des priorités d'interventions et la mise en œuvre de nouvelle activité) .
- Susciter la mobilisation des acteurs culturels, socio-éducatifs, de l'insertion socio-professionnelle

### **Actions éducatives et socio-éducatives :**

- favoriser l'implication des parents dans les établissements scolaires et dans la vie du quartier (Beausite et Sellier)
- développer les projets péri-scolaires et actions d'accompagnement à la scolarité
- développer l'offre socio-éducative en direction des adolescents

### **Une dynamique de développement urbain :**

- favoriser la participation des habitants autour des projets de requalification urbaine sur toute la commune
- définir le projet d'équipement ressource pour les habitants du quartier et veiller à son ancrage dans le fonctionnement de tous les quartiers du bas Cenon.

## **IV – Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation**

### **A. Pilotage du projet**

Co présidé par le préfet et par le maire, **le comité de pilotage du Projet de Développement Social et Urbain** regroupe :

#### **1. les représentants des signataires du CUCS**

- l'État, représenté par le Préfet de la Gironde, délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
- la Ville de Cenon, représenté par le Maire de Cenon,
- la Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par le Président, ou un Vice-président délégué

Seront associés à la mise en œuvre du programme de cohésion sociale de Cenon, les partenaires suivants :

- Le Conseil Régional d'Aquitaine
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Les bailleurs

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an.

**Il décide des grandes orientations du CUCS, et s'assure de leur mise en œuvre.**

### **B. Conduite du projet**

Elle est structurée autour de trois instances :

#### **2. La Direction de Projet du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) :**

##### **a/ mission**

Constituée par une équipe de « Direction de Projet », animée par le Directeur général des services, la direction de projet sera chargée :

- de mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage
- de veiller à la cohérence d'ensemble des dispositifs concourant à la politique de la ville
- de mobiliser les politiques de droit commun puis des crédits spécifiques

##### **b/ composition**

- le Chef de projet CUCS Ville
- le chef de projet GPV
- le Directeur en charge des affaires interministérielles au sein de la préfecture, ou son représentant
- le chef de projet de la politique de la ville pour l'Etat, ou son représentant
- le directeur PNRU

Le Chef de projet du CUCS sera secondé par l'équipe MOUS locale. Il sera également chargé de la préparation technique des avenants annuels au contrat urbain de cohésion sociale.

## 2- Un Comité consultatif associatif

Ce comité sera désigné pour trois ans par une assemblée générale des associations de la politique de la ville sur la base d'une représentation par collèges (associations d'éducation populaire, associations d'habitants, associations thématiques, par exemple). Il sera consulté au moins deux fois par an par l'Equipe « Direction de Projet » et pourra saisir cette dernière ou le comité de pilotage quand il l'estimera nécessaire, afin d'ajuster la mise en oeuvre du CUCS.

## 3- Une dynamique de « projet territorial »

La collectivité animera chacune par un chargé de mission territorial spécifique, au. Elles associeront pour chacun des territoires les directeurs de centres sociaux, les chefs d'agence OPAC, les coordonnateurs éducatifs, les chefs d'établissement ou coordonnateurs REP, les responsables des équipements de proximité, les conseillers techniques CAF, les responsables de Mairies de Quartier (représentant les services municipaux et particulièrement les services techniques, dans le cadre de la GUP). Elles veilleront également à la participation des associations locales.

## C. Ingénierie du projet

Une fonction transversale de ressources et d'animation sera mise en place à travers deux outils.

### 1. une animation territoriale :

La collectivité animera une équipe de projet. Elle associera pour chacun des territoires les directeurs de centres sociaux, les chefs d'agence OPAC, les coordonnateurs éducatifs, les chefs d'établissement ou coordonnateurs REP, les responsables des équipements de proximité, les conseillers techniques CAF, les services municipaux et particulièrement les services techniques, dans le cadre de la GUP. Cette équipe veillera également à la participation des associations locales

### 2. Un outil d'observation et de veille : création d'un observatoire des évolutions sociales et urbaines

Chargé de collecter les données pertinentes sur le territoire, en lien avec l'Agence d'urbanisme et l'INSEE, cet observatoire accordera un soin particulier au recueil et à l'analyse des données concernant spécifiquement les quartiers prioritaires. Il aura aussi pour fonction d'élaborer en lien avec les services de l'ACSE des indicateurs de mise en oeuvre et d'évaluation.

### 3. Un outil d'information, de formation, d'expertise et d'expérimentation

Afin notamment d'accompagner l'objectif « changer les pratiques », le Pôle Ressources de Développement Social (PRDS) sera renforcé, en partenariat avec l'IRTS et/ou des laboratoires de recherche universitaire.



